



Problème expulsion malgré reprise totale des loyers

Par **chrys**, le **05/07/2008** à **20:03**

Bonsoir, je suis locataire sans droit ni titre mais j'ai repris le paiement de mes loyers sans faux pas depuis, par contre j'avais commencé à épurer mon arriéré mais d'autres problèmes se sont greffés donc pour privilégier mon loyer j'ai (négligé) mais échéances. A ce jour l'ophlm me convoque car il se rend compte de la régularité de mes loyers mais leur huissier leur demande si je tiens mes engagements du remboursement de l'arriéré ou si il doit relancer Mr le Commissaire afin de procéder à mon expulsion.

Je suis prête bien sur à reprendre un échéancier dans les plus brefs délais tout en sachant que ma dette envers l'ophlm est de 3.000,00, j'essaye également de voir avec mon employeur si je ne peux avoir éventuellement une issue à cette situation très grave mais je me demande si cela va correspondre à l'attente de Mr le Président de l'OPHLM ou non lors de notre rencontre dans leur service merci de bien vouloir m'apporter une réponse à ce grave problème.

Par **superve**, le **25/07/2008** à **12:09**

Bonjour,

pour qu'une réponse précise vous soit apportée, je vous remercie de nous donner : - le montant exact de vos arriérés

- les mois concernés par ces arriérés
- Les mois de loyer honorés par vous

- les actes de procédure qui vous ont été délivrés... Commandement, Assignation, Signification etc (ainsi que leurs dates)

Selon tous ces éléments, diverses procédures s'offrent à vous afin de demander des sursis à exécution et des échelonnements de la dette.

Cependant, dans la mesure où l'huissier relance les pouvoirs publics afin d'effectuer votre expulsion, la procédure semble déjà bien avancée et la meilleure solution dans cette hypothèse est la négociation avec l'OPHLM qui préférera récupérer le montant des loyers et économiser l'avance des frais d'une expulsion.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.